

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MCLD

Déclaration de Maladie

M23- N° 0037900

Maladie Dentaire Optique Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1654 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : BOUDOU FAROUK
 Date de naissance : 02/09/51
 Adresse : 8 IMPASSE TAHA HOUCINE GAUTIER CASA
 Tél. : 0661411094 Total des frais engagés : 770 Dhs

PP4FR05/V2/20-10-2023

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : MCLD
 Date de consultation : / /
 Nom et prénom du malade : BOUDOU FAROUK Age : 30 ans
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : BPCO
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : CASA Le : 25/03/24
 Signature de l'adhérent(e) :



PHARMACIE CAMILLE
LEMSEFFER MOUNIA

FACTURE

N° FACTURE :307726
Date : 25/03/2024

Client :
MR BOUDOU FAROUK

Désignation Produits	Quantité	P.V	Total
SPIRIVA AEROSOL / 30 GELULES	1	522.00	522.00
SERETIDE 250 µG DISKUS / 60 DOSES	1	248.00	248.00

PHARMACIE CAMILLE SARLAU
29, Avenue Hassane Soukiani
Casablanca
TP : 35552661 RC : 521287
ICE: 002831426000060
Tel: 0522 27 17 07

6 118001 040216
SPIRIVA 18 µg
(Tiotropium)
Poudre pour inhalation
30 gélules + Inhalateur Handihaler
BOTTU.S.A.
68696-05
PPV : 488 DH 00

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 248,00 DH
6 ID: 654090
118001 141104

Total TTC = 770.00

Arrêtée La Présente Facture à La Somme De : SEPT CENT SOIXANTE-DIX DHS

Bon rétablissement